



Offre d'emploi

Animateur.ice-Gestionnaire LEADER

Situation administrative

Collectivité : **Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales**

Poste basé à Valence (26)

Type de contrat : contrat de projet

Durée du contrat : 3 ans

Temps de travail : temps non complet 80%

Catégorie : A/B

Rémunération : selon grille indiciaire

Prise de poste : 15 septembre 2023

CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales, pour sa partie Drômoise, assure le portage administratif et financier du programme LEADER « Drôme entre Rhône et Montagnes » pour la période 2023-2027. La stratégie locale de développement au fondement du LEADER contribue à la mise en œuvre de la charte du Parc et particulièrement les orientations et mesures suivantes :

- ★ II.2 Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire
- ★ II.4 Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
- ★ III.1 Préparer et accompagner un urbanisme rural durable
- ★ III.3 Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès
- ★ III.4 Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales

La stratégie du GAL « Drôme entre Rhône et Montagnes » s'inscrit dans les axes stratégiques suivants :

- ★ Consolider une armature territoriale complémentaire depuis les centralités urbaines de la vallée du Rhône jusqu'aux centralités de proximité des territoires ruraux sans influence urbaine
- ★ Conforter une offre touristique drômoise différenciée et durable autour de ses marqueurs et patrimoines
- ★ Soutenir un développement économique drômois à la rencontre des dynamiques de la vallée du Rhône et des ressources et forces vives de ses espaces ruraux.

Le GAL dispose d'une enveloppe de 4 264 290 € pour l'ensemble de la période.

Le conventionnement avec l'autorité de gestion (Région AURA) aura lieu en 2023. Le Comité de programmation du GAL, instance de sélection des projets, est déjà en place. Il est constitué d'élus du territoire et de représentants des structures socioprofessionnelles du territoire.

RESPONSABILITES

Ce poste prévoit des missions hybrides entre les tâches des gestionnaires et des animateurs.rices. L'animateur.rice-coordonateur.rice ajuste, dans le dialogue avec l'animateur.rice-gestionnaire, en fonction de l'actualité du programme, la répartition du temps entre les missions d'animation et de gestion. Cette répartition est donc évolutive pendant la durée du programme.

Volet gestion (20%)

Il incombe à la / au gestionnaire deux types de responsabilités :

- Les responsabilités spécifiques des gestionnaires en matière administrative et financière
- Des tâches d'appui aux animateurs territoriaux et à la coordination.

Les responsabilités spécifiques des gestionnaires en matière administrative et financière :

- * Accompagner les porteurs de projet en les aidant, le cas échéant à remplir leur dossier de demande d'aide et de paiement ;
- * Recevoir et saisir les demandes d'aides, produire les récépissés de dépôt ainsi que les accusés-réception de dossier complet, instruire les demandes d'aide et assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion des dossiers, décrites dans la piste d'audit ;
- * Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de leur opération et les aider, le cas échéant, à établir leur demande de paiement, réceptionner et instruire les demandes de paiement ;
- * Assurer le suivi des calendriers et du processus d'instruction ;
- * Assurer le lien avec les services instructeurs de l'autorité de gestion et des cofinanceurs publics nationaux.

Des tâches d'appui aux animateurs territoriaux et à la coordination :

- * Organiser les différents comités nécessaires à la gestion du programme (comités territoriaux, de programmation, des financeurs)
- * Mener les actions de suivi et d'évaluation du programme
- * Participer et contribuer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'AGR ou le réseau national
- * Mettre en place des outils de communication, de gestion et de suivi

Volet animation (60%)

Il incombe à l'animateur.trice de :

- * Mettre en place, sous la responsabilité de l'animateur.rice-coordonateur.rice, des outils de communication, de gestion et de suivi et contribuer à leur bonne tenue à jour (temps passé notamment) ;
- * Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER ;
- * Animer la stratégie locale de développement LEADER sur le territoire, en vue de faciliter les échanges entre acteurs ;
- * Créer et animer un réseau des porteurs de projets permettant le partage des retours d'expériences, la capitalisation des bonnes pratiques et la mise en transition des territoires grâce à des démarches innovantes partagées ;
- * Accompagner les porteurs de projet et les aider, le cas échéant, à monter leur projet ou si nécessaire les orienter vers d'autres dispositifs européens ;

- * Former et sensibiliser les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie (par exemple les membres du comité de programmation) ;
- * Elaborer, sous la responsabilité de l'animateur-trice – coordinateur.rice une procédure de soumission de projets (continue et/ou sous forme d'appel à projet ou à candidature)
- * Elaborer, sous la responsabilité de l'animateur-trice – coordinateur.rice, une procédure de soumission et de sélection transparente et non discriminatoire des opérations soutenues par le GAL, à travers l'établissement de critères de sélection objectifs ;
- * Organiser les comités territoriaux nécessaires à la gestion du programme ;
- * Participer, en lien avec l'animateur.ice-coordonateur.ice et selon les besoins, à l'organisation et l'animation des comités de programmation ;
- * Participer au relais d'information entre le COPROG et les COTER respectifs ;
- * Mener, sous la responsabilité de l'animateur-trice – coordinateur.rice, les actions de suivi et d'évaluation du programme ;
- * Participer et contribuer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'AGR ou le réseau national.

* L'animateur.trice – coordinateur.rice assure le rôle de responsable de l'équipe LEADER 2023-2027 (gestionnaires et animateurs.trices). Cela signifie qu'il/elle gère la charge de travail des membres de l'équipe et définit leurs priorités au quotidien en lien avec les priorités stratégiques définies avec la direction et la direction adjointe.

* PROFIL

- * Capacité à maîtriser et appliquer des procédures réglementaires, administratives et financières : bonne connaissance de la commande et des finances publiques ;
- * Maîtrise indispensable de l'outil informatique (la connaissance des logiciels de gestion de fonds européens serait un plus) ;
- * Formation ou expérience (niveau bac+3) en développement local ou territorial ;
- * Formation ou expérience en matière de conduite de projets territoriaux complexes ;
- * Expérience dans la gestion d'un programme de financement européen ou territorial ;
- * Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des entreprises et des associations ;
- * Permis de conduire et véhicule indispensable.

* QUALITES REQUISES

- * Capacité à travailler en équipe et à collaborer avec les différents partenaires ;
- * Capacité d'écoute et esprit d'initiative ;
- * Capacité d'organisation, d'autonomie et de rigueur ;
- * Discrétion et responsabilité dans le suivi des dossiers.

* CONDITIONS

- * Autorité hiérarchique assurée par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- * Poste basé dans le périmètre du GAL ;
- * Déplacements à l'échelle du GAL et disponibilité ponctuelle en soirée à prévoir ;
- * Participation aux réunions d'équipe mensuelles du Parc naturel régional des Baronnies provençales basé à Sahune.



CANDIDATURE

A adresser par courrier ou par mail à :

Madame la Présidente

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

575, route de Nyons

26510 SAHUNE

smbp@baronnies-provencales.fr

Date limite de réception des candidatures (CV + lettre de motivation) : 11 août 2023

Une première sélection des candidatures sera opérée sur dossier.

Examen des candidatures puis entretien par un jury fixé dans la seconde quinzaine d'août.